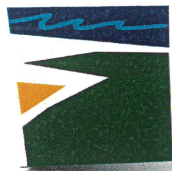


Le Porge, le 19 février 2021



MAIRIE DE LE PORGE

1, place Saint-Seurin
33680 LE PORGE
T : 05 56 26 50 15 / F : 05 56 26 59 21
Courriel : mairie-le-porge@wanadoo.fr
Site : www.leporge.fr

CONVOCAATION

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

Considérant la nécessité d'observer les gestes barrière et notamment les règles de distanciation sociale dans le cadre de la crise sanitaire,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra dans la **salle du Tennis**, le

24 février 2021 à 17h00

Vous trouverez au verso l'ordre du jour prévisionnel accompagné des notes de synthèse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

La Maire

Sophie BRANA



Ordre du Jour

Compte rendu de la dernière séance.

Communications

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.

Institutions

N°21-01 → Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration au CCAS

N°21-02 → Charte de fonctionnement des comités consultatifs

N°21-03 → Création des comités consultatifs

N°21-04 → Espace de vie sociale – Candidature auprès de la CAF de la Gironde

N°21-05 → Convention CDC Médullienne portant sur un fonds de concours pour réfection et extension de la PIMPA

Finances

N°21-06 → Répartition du produit des ventes de concessions de cimetière

N°21-07 → Vente de bois de chêne sur pied pour lattes

N°21-08 → Rénovation de la couverture de la Salle des fêtes – Demande de subvention DETR

Personnel

N°21-09 → Prime exceptionnelle COVID

N°21-10 → Gratification de stage

N°21-11 → Grille indiciaire de rémunération des sauveteurs aquatiques saison 2021

N°21-12 → Tableau des effectifs - Création d'un poste d'agent de maîtrise

Patrimoine

N°21-13 → Caserne - Restitution des biens immobiliers mis à disposition du SDIS

N°21-14 → Acquisition d'un ensemble foncier pour création du Tiers-lieu – Demande de subvention d'acquisition foncière au Département de la Gironde

Environnement

N°21-15 → Zone de Prémption en faveur des Espaces Naturels Sensibles

Questions diverses

☞ Précisions et mesures barrière :

La réunion se tiendra dans la salle du tennis afin de faciliter les gestes barrières et les nouvelles mesures de distanciation (la salle des fêtes étant en travaux)

Le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires suivantes :

- la distanciation physique

- le port du masque individuel

- le lavage des mains avec solution hydroalcoolique et l'utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émergence